

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi, 2 Février 1849. No. 41.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 2 FEVRIER 1849.

QUELQUES FAITS ET STATISTIQUES.

Depuis que l'année est commencée, nous n'avons cessé de désirer faire quelques réflexions à ce sujet. Nous ne voulons pas faire allusion aux événements politiques ou religieux des autres pays, ni aux événements politiques de notre. Trouvant enfin un moment de loisir, nous nous hâtons d'en profiter, pour signaler en quelques mots les points principaux que nous voulions indiquer, sauf à y revenir plus tard.

En 1848, la Société de Tempérance a pris en Canada des développements immenses et presque inespérés. Aidée des efforts des Apôtres de la Tempérance et surtout de M. Chiniquy, cette Société a vu durant ces douze mois au-delà de 120,000 Canadiens renoncer aux boissons enivrantes, et se mettre sous la protection du drapeau de la sobriété. Il est inutile de se le dissimuler; cette croisade contre l'intempérance devra produire parmi nos populations un changement avantageux dans les mœurs et consolant pour la religion qui en a été le principal appui. Elle produira aussi dans le bien-être matériel une amélioration, qu'il serait presque impossible d'apprécier justement aujourd'hui, mais dont on sentira puissamment les effets avant cinq ans, si, comme nous l'espérons et en avons la confiance, nos populations restent fidèles au nouvel étendard qui les fera triompher de bien des ennemis.

La Colonisation des Townships a aussi fait, durant l'année écoulée, un pas de géant. Depuis la découverte du pays, nous avions, à quelques lieues de nos cités et de nos villages, des territoires immenses et fertiles sur lesquels la nature sauvage avait régné en souveraine, et qui semblaient devoir nous échapper bientôt, et tomber aux mains de spéculateurs avides ou d'étrangers sans sympathie pour nous. Mais le clergé Canadien, qui, comme celui de tous les pays, a toujours à cœur le bien des peuples et plus particulièrement de ceux confiés spécialement à ses soins, ne pouvait voir un pareil état de choses, sans pousser un cri de détresse et inviter nos compatriotes à penser aux temps à venir. A la voix du R. P. O'Reilly et grâce à l'action bienveillante et paternelle du gouvernement, l'œuvre si belle de la Colonisation a été fondée et a fructifié. Les résultats obtenus sont déjà magnifiques; ils le seront plus encore cette année. Car les bases sont jetées, le pays a été partagé, et le gouvernement continuera à agir généreusement envers les habitants de ce pays, qui verra bientôt cesser complètement l'émigration malheureuse qui dure depuis trop longtemps.

Ces belles et grandes œuvres ne doivent pas nous faire oublier une autre œuvre touchante de la Religion; nous voulons parler de l'inauguration et réouverture du Sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours. Ici, nous devons mentionner, pour mémoire au moins, que la ville de Montréal et les campagnes se sont mutuellement donné la main; et bien que faisant tout en elles pour faire prospérer les deux grandes œuvres de la Tempérance et la Colonisation, elles ont aussi voulu procurer plus directement encore le progrès religieux du pays, et voilà pourquoi elles ont donné appui et encouragement à Mgr. de Montréal dans l'inauguration de la chapelle de Bon-Secours. C'est là que les fidèles de tous les âges et de toutes les conditions affluent journellement des différentes parties de la ville et du diocèse, venant exposer leurs besoins à Marie et faire béni leurs pieux projets. C'est là que, par l'intercession de la Mère de Dieu, la foi des fidèles a été plus d'une fois récompensée par des guérisons ou des faveurs particulières. C'est là que sont venus durant tout l'été les navigateurs, qui se souvenant que Marie est l'Arche d'Alliance, l'Étoile de la Mer et la Mère de la Miséricorde des tempêtes. Ils iront encore avec tant d'autres pieux pèlerins invoquer la Vierge Marie, et la salueront avec joie et confiance, n'oubliant pas qu'Elle est le Refuge des pêcheurs, et qu'en l'honorant on plaît à Dieu.

Ce redoublement de ferveur, que nous signalons dans la ville de Montréal, ne manque pas de se faire remarquer dans nos campagnes. Car, à part les nombreux pèlerinages qui ont eu lieu durant tout l'été dernier, il y a eu partout des missions, des retraites des plus fructueuses dans seize paroisses des communions générales par milliers, des confirmations au nombre de 6511 dans les seize paroisses précitées, et de plus de 1000 dans la ville de Montréal; on peut donc bien dire que la religion continue son œuvre glorieusement. D'ailleurs l'hérésie tombe par lambeaux; plus la religion catholique se répand, plus sa lumière devient vive pour nos malheureux frères séparés, et voilà pourquoi les abjurations se multiplient et pourquoi les rangs catholiques se recrutent tous les jours. En 1848, il n'y a pas eu moins de soixante conversions authentiques d'adultes à Montréal, sans compter les enfants et les conversions dans les campagnes.

Pendant que nous en sommes sur les chiffres et statistiques, nous ajouterons que, durant l'an dernier, il y a eu, à Montréal, parmi les catholiques, 2,285 naissances, 1,667 sépultures, 436 mariages et 920 premières communions.

Le *Register* de cette ville ayant, dans un article éditorial du 25 janvier, fait allusion au discours prononcé en septembre dernier par l'Évêque Anglican de Montréal à une réunion de ministres de sa congrégation, nous avons pris la peine d'examiner de quoi il s'agit. Voici le résultat de cet examen.

L'Évêque Anglican conseille à son clergé de ne pas se joindre à la "Bible Society," mais "de se tenir éloigné

de tout amalgame avec une "masse aussi hétérogène." Il conseille en outre à son clergé de "ne pas prendre part à des œuvres communes (mixed) pour l'éducation religieuse, car l'Église y perd sa place et son caractère distinctif." L'Évêque ajoute qu'il est contre les sociétés (Protestantes) de Tempérance, car il s'y trouve "des tendances à l'erreur en fait de religion, tendances que ne soupçonnent même pas ceux qui, pour les meilleurs motifs, sont des avocats ardents du mouvement et de la cause de la Tempérance." Le savant Evêque a ses raisons pour s'élever contre la Tempérance et se prononcer en faveur du mariage des ministres et en faveur de l'usage de la viande (le vendredi); ces raisons, il les donne comme suit: "Les *Canons* Apostoliques, dit-il, ordonnent que tout Evêque, Prêtre, ou Diacre, ou tout autre clerc, qui s'abstient du mariage, de la viande ou du vin, non par pratique mais par horreur, oubliant que Dieu a fait toutes choses très-bonnes et créées l'homme mâle et femelle, et parle mal de l'œuvre de Dieu, à moins qu'il ne répare son erreur, sera déposé et chassé de l'Église." Le savant Evêque n'y va pas de main-morte à ce qu'il paraît. Le prélat anglican donne ensuite des préceptes ecclésiastiques au sujet du baptême, dont la vertu régénératrice, dit le *Register* n'est pas appuyée sur la parole de Dieu, l'Évêque termine par enjoindre à son clergé d'observer le *Mercrèdi des Cendres*, l'Ascension et la TOUSSAINT! Il défend l'administration du baptême et la célébration du mariage dans les maisons particulières, à moins que les parties ne soient trop éloignées de l'Église, et conseille à son clergé de porter le vêtement de ministre en hiver comme en été.

Nous signalons ces faits pour que nos lecteurs comprennent où en sont rendus aujourd'hui les protestants anglicans du Canada. Nous les signalons encore pour faire voir combien nos frères séparés tendent à se rapprocher de nous, et combien l'Évêque Anglican de Montréal contribue à cet heureux résultat. Espérons que ce ne sera pas là le dernier pas qu'ils feront, et que bientôt, par la grâce d'en haut, ils se joindront de nouveau au bercail du bon Pasteur, dont leurs pères se sont séparés dans un moment d'humeur et de passions.

Nous voyons par l'*Echo des Campagnes* que, le 23 courant, il y a eu à Berthier une assemblée des habitants du comté, au nombre de 800. L'*Echo* dit que c'était une réunion d'hommes de tous les rangs de la société, capables de peser et juger les affaires de leur pays, sans le secours de jeunes *citadins* qui s'imposent à quelques comtés, comme seuls en état d'entendre les affaires publiques. L'assemblée, sous la présidence de M. Dostaler, a passé des résolutions contre la Tenure Seigneuriale; en faveur de lois pour aider l'industrie et l'agriculture, l'Assemblée étant opposée aux taxes directes; contre le système de centralisation judiciaire, etc.; en faveur de l'indemnité pour 1837 et 1838; en faveur de l'économie, l'Assemblée étant d'avis, qu'à l'exception du salaire du gouverneur, les salaires ne devraient jamais excéder £750; en faveur de certains amendements à la loi d'éducation; en faveur d'un système de poste à bon marché, les journalistes échangeant librement entre eux; en faveur du système actuel des municipalités; pour que les Cours des Commissaires aient une juridiction limitée aux actions purement de *debt*; en faveur de la Tempérance, à laquelle la législature doit prêter la main; pour que l'allocation parlementaire soit restreinte aux dépenses purement nécessaires; en faveur de l'établissement de fermes modèles et de lectures publiques sur l'agriculture; en faveur d'une révision du tableau des juges de paix.

Outre ces résolutions, l'Assemblée a passé le vote de confiance qui suit:

"Que la population de ce comté, se reposant sur les antécédents politiques des hommes chargés par le peuple d'administrer les affaires publiques, a vu, avec confiance, s'ouvrir le présent parlement. Elle espère qu'en donnant à la représentation populaire plus de force et d'indépendance, l'administration saura maintenir l'équilibre qui doit être la sauve-garde des institutions et des intérêts différents de chacune des parties de la province entière du Canada."

La Tempérance continue sa marche victorieuse partout le pays. Il y a pour cette société régénératrice un enthousiasme des plus grands; les populations dans le diocèse de Montréal accourent de tous côtés à la voix éloquente de M. Chiniquy se ranger sous les Bannières de la Tempérance et de la sobriété. Depuis le Jour des Rois surtout les progrès de cette belle société sont des plus consolants, en même temps qu'ils sont des plus dignes de remarque. M. Chiniquy en effet, depuis l'Épiphanie, est occupé à prêcher la sainte croisade dans les paroisses du Nord de Montréal, et là comme ailleurs les associés se comptent par milliers, comme on peut le voir par le tableau suivant:

Paroisse	du Saulx au Récollet	1200
"	de St. Vincent	1300
"	St. François de Salles	750
"	St. Anne des Plaines	1150
"	Terrebonne	1250
"	L'Assomption	2400
	Total	8050

Nous accusons réception, avec remerciements, du "Rapport des commissaires de l'Asyle Temporaire des Aliénés à Beauport," que l'on a eu l'obligeance de nous adresser de Québec. Les commissaires sont l'Hon. L. Massue et MM. Poirchaud, Jessopp, Peter Langlois, J. Gibb, J. G. Irvine et E. B. Lindsay. Nous ne pouvons aujourd'hui faire d'extraits de cet intéressant Rapport; mais nous ne pouvons nous empêcher d'y remarquer que le nombre total de patients admis à l'Asyle jusqu'au 1er octobre dernier a été de 231 (122 hommes et 112 femmes); 30 ont été guéris, 12 sont devenus muets et 50 sont décédés. Le 1er octobre dernier, il restait encore à l'Asyle 130 patients.

Nos confrères de l'*Echo des Campagnes* nous ont adressé la seconde livraison de "La Feuille d'Érable," petite revue littéraire, qui paraît une fois par mois; nous remercier

ments à nos confrères. Le prix de cette revue est de 5c. par an, pour ceux qui ne souscrivent pas à l'*Echo*. La livraison que nous avons sous les yeux contient "le Roi d'un jour," par Méloé, gentilhomme, "la Parabole du Samaritain," et un "Choix de proverbes Turcs." Parmi ceux-ci, nous remarquons le suivant, que nous adressons aux partisans du tout-ou-rien: "C'est degré par degré qu'on monte au haut de l'escalier!"

A M. LE DR. J. B. MEILLEUR,
SURINTENDANT DES ECOLES.

Monsieur,

Ayant vu sur le *Répertoire National* une lettre scientifique à mon adresse et qui portait votre signature, je prends la liberté de vous écrire ces mots, non pour discuter le mérite de cette production, mais pour vous observer que vous paraissiez m'attribuer quelques principes que je désavoue. Je crois vous en avoir fait l'observation dans le temps, ainsi qu'un vénérable confrère dont vous pouvez vous rappeler le nom sans qu'il soit nécessaire de le nommer ici. Sans aucun autre préambule je vais donc commencer. De ce que j'ai dit: "Demander pourquoi et comment, quand il s'agit des œuvres de Dieu, c'est une impiété," vous concluez que je veux mettre des entraves à la science; vous dites: "Si Newton, Lavoisier, Bichat, Cuvier, Franklin parmi les laïcs, Bacon, Bossuet, Haüy, etc. du clergé, n'eussent point entretenu l'idée que je défends, ou ne verraient-ils pas dans un état presque parfait les sciences utiles dont ces hommes illustres sont pour ainsi dire les pères." Ce seul passage, Monsieur, doit vous faire voir que vous avez donné trop d'étendue à ma pensée, et en saine logique, celui qui prouve trop ne prouve rien. Il s'agit dans mon écrit des œuvres du Créateur, et des systèmes impies des philosophes incrédules; passer de cette thèse pour descendre aux sciences qui sont le partage de l'entendement humain, c'était évidemment sortir de la question. N'est-ce pas en parlant des œuvres de la création, que l'auteur de la Sagesse a dit: *Quis consiliarius ejus fuit?* Faudrait-il dire comme l'impie Laplace quelque grand astronomie: "Je n'ai pas besoin de cette hypothèse (Dieu) pour prouver comment l'univers a été fait?" Il en était bien autrement de Newton qui s'abîmait à la seule pensée de Dieu, et qui disait de son système: "J'ai appelé ces lois forces centrifuges et centripètes, mais dans le fond je ne sais ce que c'est." C'est que ce grand homme mettait une grande différence entre la Cause primitive et les effets et résultats produits par cette Cause. Le savant Bichat dont vous citez le nom n'a-t-il trouvé la solution du problème de l'union de l'âme avec le corps, et pourquoi celui-ci au moindre désir, à la moindre volonté de la première se met tout en mouvement? Je ne pense pas qu'il se soit mis en tête d'expliquer ces mystères; vous le voyez, Monsieur, je parlais des œuvres de Dieu, et vous vous parlez des sciences utiles; ce n'est donc pas la même chose.

Vous paraissiez me faire dire d'une manière formelle que les houilles ou charbon de terre sont de création primitive; je crois avoir dit seulement, que s'il était impossible d'en expliquer la formation au sein de la terre (je crois cependant que cette explication est possible), pourquoi Dieu n'aurait-il pas pu les créer comme bien d'autres matières composées, l'eau, par exemple, qui est composée de deux gaz comme le prouve la chimie; ici encore, ce n'est pas la même chose, je crois.

Monsieur, j'aurais bien désiré que vous n'eussiez pas mis mon nom en tête de votre écrit, je ne vous aurais pas troublé au sujet d'une chose que j'avais oubliée depuis longues années; mais puisque vous avez jugé à propos de le mettre, je crois qu'il convenait d'y ajouter une note corrective, formulée d'après les conversations et les communications que nous avions eues dans le temps. Monsieur, permettez-moi de prendre congé de vous, en vous assurant bien cordialement que vous n'avez rien perdu auprès de moi de l'estime et de l'amitié, avec lesquelles

Pai toujours été,
Monsieur.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE.

Hospice St. Joseph,
23 janvier 1849.

A M. CHINQUY, PRÊTRE.

Mon Révérend Père,

Il est plus facile de sentir que d'exprimer la joie que votre présence a apportée au milieu de nous, et le bien que vous avez opéré dans cette paroisse durant ces deux jours de grâce et de salut. Il n'est pas nécessaire de vous assurer que nous avions longtemps soupiré après l'arrivée de celui que le ciel a choisi pour arrêter les maux qui pesaient lourds sur nous, et prévenir la ruine de notre chère patrie!

L'ouvrage était déjà commencé parmi nous: les vénérables Pères de l'Immaculée Conception de Marie, qui nourrissent aussi le sentiment si Canadien, avaient paru au milieu de nous comme les avant-coureurs de l'accomplissement de l'œuvre sublime de la Tempérance. Cependant malgré toute la force de leur voix, ils n'avaient pu se faire entendre de tous. Ils avaient ébranlé les cœurs, ils les avaient disposés à la grâce. Cette grâce nous la demandions depuis longtemps; lorsqu'enfin nous avons vu le jour qui nous l'apporta. Le Seigneur a vu la stérilité de notre prière et il s'est rendu à nos vœux: il a paru enfin parmi nous cet homme, suscité par la Providence; notre tour était venu d'entendre cette voix éloquente, ce langage vrai et ami, cette parole forte et persuasive qui a touché les cœurs les moins disposés et a renversé tous les obstacles. Nous bénissons avec vous le ciel de ce

que tous les enfants de l'Assomption se sont enrôlés sous la bannière de la Tempérance. Si quelques malheureux ont fermé l'oreille à votre voix, ou plutôt à la voix de Dieu, ils sont éparés et la comme les épis superbes qui résistent à la faux du moissonneur. Au nom de tous ceux qui en faisant à vos pieds le généreux sacrifice des liqueurs spiritueuses, source de tant de malheurs, se sont montrés les véritables amis de la religion et de la patrie; nous vous exprimons toute notre reconnaissance, bien faiblement il est vrai, mais soyez persuadé que notre cœur en dit bien davantage. Nous ne pouvons laisser échapper ce moment de bonheur et de tristesse à la fois, puisqu'il faut vous quitter sitôt, sans féliciter notre vénérable pasteur de l'heureux succès que vous avez obtenu en dit bien davantage. Nous ne pouvons laisser échapper ce moment de bonheur et de tristesse à la fois, puisqu'il faut vous quitter sitôt, sans féliciter notre vénérable pasteur de l'heureux succès que vous avez obtenu en dit bien davantage. Nous ne pouvons laisser échapper ce moment de bonheur et de tristesse à la fois, puisqu'il faut vous quitter sitôt, sans féliciter notre vénérable pasteur de l'heureux succès que vous avez obtenu en dit bien davantage.

Maintenant, Rév. Père, c'est avec un vif regret que nous nous séparons de vous. Mais nous espérons que nous aurons bientôt le bonheur de vous revoir parmi nous. Nous ne voulons point vous retenir plus longtemps; allez admirable missionnaire, où Dieu vous appelle. Que le Seigneur qui vous soutient dans vos pénibles travaux et qui vous a suggéré les grandes pensées que vous mettez à exécution, vous fasse parvenir à une vieillesse comblée d'années et de bonheur, afin que vous puissiez avec le secours de la grâce mettre la dernière main à l'œuvre sainte et patriotique que vous avez si noblement commencée.

(Signé) J. U. ARCHAMBAULT, Maire, V. L. AMABLE ARCHAMBAULT, L. C. C. CHAGNON, Major.
L'Assomption, 22 janvier 1848.

M. LE RÉDACTEUR,

J'ai assisté aux trois séances de la Chambre, durant lesquelles M. Papineau a fait ses interminables discours; j'ai entendu ce Monsieur parler contre tout ce qui se fait dans le pays; il a oublié un seul point, c'est celui de la Tenure Seigneuriale. Est-ce que quelque jour il ne nous donnera pas un mot à ce sujet?—Une réponse s'il vous plaît.

Montréal, 27 Janvier 1849.

(C'est sans doute un oubli; il aura bientôt occasion d'exprimer ses vues à ce sujet.—Note du Rédacteur.)

FAITS DIVERS.

LE NOUVEAU LOGEMENT.—On a dit que l'Assemblée Nationale n'avait voulu donner au président de la république aucune des résidences aux-elles se rattachait quelque souvenir impérial ou royal. Si telle a été, en effet, sa véritable préoccupation, elle aura manqué son but, car l'Élysée Bourbon sera pour Louis-Bonaparte tout plein de souvenirs de familles, de souvenirs douloureux et tristes, il est vrai. Ce palais a été longtemps habité par sa mère, la reine Hortense. C'est là que l'empereur Alexandre trouva Joséphine, lorsqu'en 1814 il vint honorer d'une visite particulière l'épouse dévouée de Napoléon. C'est à l'Élysée National que descendit Napoléon, après le désastre de Waterloo. On y montre encore le lit sur lequel, lui qui pouvait et savait dormir la veille d'une bataille, ne put trouver, pour la première fois, dans le sommeil l'oubli de ses infortunes. C'est là qu'il se vit en butte aux reproches des républicains, aux insultes des royalistes; à l'abandon de tous, et c'est à que son neveu va entrer triomphant par le suffrage de tous!

LOUIS-PHILIPPE.—Louis-Philippe revendique à Londres devant les tribunaux, des objets précieux qui lui ont été dérobés à Nonilly et aux Tuileries, pendant l'invasion de ces palais, en février, et que les voleurs ont antérieurement exposés en Angleterre. Un des gardes-nationaux qui ont été il y a quelque temps rendre une visite à l'ex-roi, me raconta qu'il les avait accablés d'un air enjôlé, avec la formule républicaine: salut et fraternité. M. Guizot n'est pas eu moins belle humeur. Il disait dernièrement, en riant: "Il faut que M. Louis Bonaparte essime les murs de la restauration." Les épigrammes ont été de tout temps le droit et la consolation des vaincus. P. GAILLARDET.

ANECDOTE.—Plusieurs représentants se contentent le fait suivant, qui n'est pas l'épisode le moins curieux de la revue de dimanche. Lorsque la première légion de la banlieue défila devant M. Louis Bonaparte, elle fit entendre avec une assez grande unanimité le cri de: Vive l'Empereur!—M. Odilon Barrot, qui se tenait à l'Élysée National avec les autres ministres, avait donné ordre qu'on informât, de cinq minutes en cinq minutes, le conseil de tout ce qui se passait. Au moment où la dépêche annonçant les vivats de la banlieue fut remise au chef du cabinet, il prit une plume et envoya au général Changarnier un billet ainsi conçu: "Général, si la manifestation impérialiste continue, veuillez prévenir le président de la République que le cabinet donne sa démission en masse." Mais il n'y eut pas lieu de craindre ce déchirement, les cris de: Vive l'Empereur! ne s'étant pas généralisés.

MEURTRE PAR UN ENFANT.—Mercredi soir, le nommé Driscoll, âgé de 18 ans, entra avec quelques-uns de ses compagnons dans une sorte de restaurant situé au No 5 de Spruce Street. Ils étaient tous en état d'ivresse, et après avoir demandé des gâteaux, ils commencèrent à proférer d'horribles menaces contre un jeune garçon nommé Cornelius, qui se trouvait seul dans la salle en ce moment. Passant bientôt des paroles aux voies de fait, Driscoll lui porta plusieurs coups; Cornelius se réfugia derrière le comptoir, mais poursuivi jusque-là par ses adversaires, il saisit tout-à-coup un couteau qui se trouvait sous sa main, et en frappa Driscoll en pleine poitrine. Celui-ci tomba pour ne plus se relever; l'arme, pénétrant à une profondeur de six pouces, avait traversé les poumons et le cœur. Le meurtrier involontaire, qui compte à peine 15 ans, alla se livrer, en pleurant aux mains de la justice. Mais le jury du coroner a déclaré qu'il y avait cas de légitime défense, et a remis Cornelius en liberté. Courrier.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 2 FEVRIER 1849.

LE DISCOURS DU TRONE.

Après la perte du 1er amendement de M. Papineau par une division de 4 contre 63, M. Christie seconde le deuxième amendement de M. Papineau, et dit que toujours l'Angleterre a été injuste envers le Canada...

Le col. Prince parle ensuite ainsi que l'hon. M. Boulton. Après quoi M. Latérière prend la parole, et dit qu'il faudra nécessairement plus tard rappeler l'acte d'Union...

M. Christie se lève alors, et parlant de M. Canchon, l'appelle "a young gentleman" (jeune monsieur), expression que l'orateur déclare n'être pas parfaitement parlementaire...

M. Christie se lève alors, et parlant de M. Canchon, l'appelle "a young gentleman" (jeune monsieur), expression que l'orateur déclare n'être pas parfaitement parlementaire...

M. Christie se lève alors, et parlant de M. Canchon, l'appelle "a young gentleman" (jeune monsieur), expression que l'orateur déclare n'être pas parfaitement parlementaire...

M. Christie se lève alors, et parlant de M. Canchon, l'appelle "a young gentleman" (jeune monsieur), expression que l'orateur déclare n'être pas parfaitement parlementaire...

M. Christie se lève alors, et parlant de M. Canchon, l'appelle "a young gentleman" (jeune monsieur), expression que l'orateur déclare n'être pas parfaitement parlementaire...

MacNab tombe sur les affaires de 1837, sur W. L. McKenzie à qui il reproche de nombreux crimes, sur le capitaine Morin qu'il appelle rebelle condamné, et dont il condamne pour cela la nomination comme maître du Havre...

SIR ALLAN MACNAB.—Je ne me souviens pas d'avoir été au pouvoir.

M. LAFONTAINE.—Eh bien! que l'hon. membre veuille bien m'entendre; il se souviendra alors du contraire. Lorsque l'honorable Chevalier, représentant d'Hamilton était orateur de cette Chambre, il fut nommé un comité au sujet du choix de trois personnes pour les bureaux de la Chambre...

M. Armstrong se lève pour faire l'éloge du capitaine Morin, et dire que ce Monsieur avait été recommandé au gouvernement par son prédécesseur en office.

M. Papineau reprend alors la parole pour un peu plus de dix heures. Il fait de nouvelles accusations contre le ministère, il l'accuse de ne vouloir pas le bien du pays; pourtant il ajoute qu'il ne veut pas jeter d'embarras dans la marche du gouvernement...

M. Papineau se lève pour répondre à M. Hincks. Il lui reproche d'avoir demandé la production de certains documents, que M. Hincks avait promis de déposer...

LE DISCOURS DE M. CHAUVEAU.

M. L'ORATEUR.—Mon intention n'était pas de parler sur cette question, d'autant plus que la séance est déjà avancée. Mais je dois exprimer mon regret qu'il n'y ait pas eu dans mon comité quelque manifestation, pour me faire connaître quel sentiment se soit exprimé sur les sentiments de mes constituants...

peut que s'intéresser vivement à la mesure proposée; et il ne faut pas s'en étonner; car cette ville-là a vu pendant longtemps des hommes des plus capables faire tout en eux pour rendre de Montréal le grand entrepôt du pays. D'ailleurs c'est là un sujet qui intéresse vivement le Canada tout entier et même les Etats-Unis...

(Nous n'entendons pas donner ici le discours tel que l'a prononcé M. Chauveau; nous n'en donnons que les principales idées, nos notes ne nous permettant pas de faire plus.)

AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, LUNDI 29 JANVIER.—M. Dickson, membre pour la ville de Niagara, prend son siège; Soixante-et-huit pétitions sont présentées et mises sur la table; Sur motion de M. Jobin, le comité séant sur l'application contestée de Stormont obtient la permission d'ajourner jusqu'au 20 février, à midi; Pétitions lues et reçues: Du Rév. P. J. Crevier et autres, de la paroisse St. Augustin, demandant à être indemnisés pour les pertes qu'ils ont essayées durant les troubles de 1837 et 1838...

Evêque de Bytown, demandant un acte d'incorporation pour la communauté des révérends sœurs de la charité; Du Très Rév. Evêque de Bytown, demandant une aide pour le soutien du collège de Bytown; De Louis Comte, de la cité de Montréal, maître-maçon et entrepreneur, demandant l'intervention de la Chambre pour avoir le paiement de la somme de £379 10s. 8d. somme à lui due pour la construction d'une église et de ses bâtimens appartenant à l'église, dans la paroisse St. Edouard; De la Corporation du collège de l'Assomption, demandant une augmentation d'allocation pour le dit collège; De C. C. Greece et autres, du township de Grenville et parties adjacentes dans le Bas-Canada, demandant la révocation de l'acte des écoles élémentaires; De F. X. Pratt, Ecr., et autres, de Stanfield et autres townships dans le district des Trois-Rivières, demandant l'ouverture de certains chemins, et l'érection d'un pont dans les dits townships; De Clovis Bourgeois, de la paroisse St. Grégoire dans le comté de Nicolet, se plaignant de certaines exactions commises par le grand concétable des Trois-Rivières, et demandant protection; Du Rév. Antoine Racine et autres, de Stanfield et autres lieux dans le district des Trois-Rivières, demandant que chacun des townships de l'est soit érigé en municipalité distincte; De L. Archambault, écuyer, et autres, de Ste. Marguerite de Blainville, demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont essayées durant les troubles en 1837 et 1838; Du président et de la corporation du collège de Chambly, demandant une aide pour le soutien du dit collège; De madame Mary H. Mountain et autres dames, directrices de l'asile des orphelins de Québec, demandant une aide pour le dit asile; De T. Panetton et autres, de la paroisse de Trois-Rivières, demandant l'abolition d'un système plus équitable de dîmes dans le Bas-Canada; De Joseph Morin et autres, médecins et chirurgiens, membres et professeurs de l'école de médecine de Québec, demandant une allocation au soutien de la dite école; De Olivier Blais, de la cité de Québec, marin, demandant une indemnité pour les pertes qu'il a essayées jusqu'au montant de £41 8s. 9d. argent courant, en transportant certains émigrés de Québec à Miramichi, (Nouveau-Brunswick) à la réquisition de l'argent principal des émigrés; De William Price, écuyer, et autres, de la cité de Québec et lieux voisins, demandant que les droits sur les provisions fraîches et salées, sur le grain et la fleur, soient abolis; Du Révérend Alexander Macdonell et autres, de la paroisse St. Luc, comprenant les townships de Plantagenet nord et sud, Alfred et partie de Caledonia, demandant que le prix des terres incultes de la couronne et des réserves de clergé dans la dite paroisse soit réduit, et que ces terres soient accordées gratis à ceux qui s'y établiront; De Robert Conroy et autres, de Bytown et lieux voisins, demandant que le collège de Bytown puisse recevoir la même allocation législative que celle qui est accordée aux autres collèges du Haut-Canada; De Henry P. Croft et autres, de la paroisse St. Louis de Kamouraska, demandant certains amendemens à la loi passée pour la protection et la conservation de certaines espèces de gibier.

Pétitions renvoyées à des comités.—De la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine—de Alexander Parker et autres—du président et autres officiers et membres de la société St. George de Québec—de la corporation de la cité de Kingston et autres (aqueducs)—de Joseph Smolinski—de Alexander Douglas et autres—de A. M. Desjardins, B. H. LeMoine et Jean Baptiste Debien—et de James McKenzie et autres de Québec.—L'hon. M. Price présente le rapport géographique sur la rive nord du lac Huron—imprimé à 500 copies; M. Scott fait un rapport favorable sur la pétition de Joseph Ouimette et autres, de St. Eustache et autres paroisses; Sur motion de M. Chauveau, la pétition de William Price, écuyer, et autres, de la cité de Québec et lieux voisins, est imprimée; Sur motion de M. Duchesnay, un comité spécial est nommé pour s'enquérir sur le mode que l'on suit dans la distribution de la "Gazette du Canada"; M. Chauveau introduit les deux bills suivants: seconde lecture, lundi prochain; Bill pour empêcher que des oppositions frivoles ou vexatoires soient faites aux saisies des biens meubles ou immeubles et pour mieux assurer l'exécution des jugemens des cours de justice dans le Bas-Canada. Bill pour faciliter les actions intentées contre les personnes associées pour les fins du commerce, et contre les sociétés et compagnies incorporées. Sur motion de l'hon. M. Lafontaine, la chambre résout de prendre en considération dans un comité, le 6 février prochain, la convenance d'établir par une loi, l'indemnité qui sera accordée aux membres de cette chambre, et pour pourvoir à ce que la dite indemnité soit payée; Et le 9 février prochain, la nécessité de constater le montant des pertes encourues par certains habitants dans le Bas-Canada, durant les troubles politiques de 1837 et 1838, et de pourvoir à ce que les dites pertes soient payées. L'hon. M. LaFontaine introduit les bills suivants: seconde lecture, le 13 février: Bill pour amender la loi des écoles élémentaires dans le Bas-Canada; Bill pour établir un court ayant juridiction en appel et en matières criminelles dans le Bas-Canada; Bill pour amender les lois relatives à la juridiction civile dans le Bas-Canada; Bill pour amender la loi relative à l'administration de la justice à Gaspé. Sur motion de M. Boulton, une adresse est votée, demandant "un état mensuel ou tout autre état périodique de l'émission des billets de banque dans les diverses banques de cette province, qu'il sera possible d'avoir, pendant les diverses années qui se sont écoulées depuis qu'il a été imposé une taxe sur les banques, jusqu'au 31 décembre dernier, avec le montant de la taxe prélevée sur chacun des dits états périodiques de chaque banque respectivement." M. Laurin introduit un bill pour révoquer les lois qui ont rapport aux chemins d'hiver dans le Bas-Canada; seconde lecture, lundi prochain. Sur motion de M. J. S. Macdonald, une Adresse est votée pour: "1° Un état détaillé de toutes les sommes d'argent payées en 1848, aux ministres de la religion qui ont visité les émigrés malades à la Grosse-Ile, à Québec, à Montréal et ailleurs, avec le nom et les droits de chacun d'eux; 2° Un état des allocations spéciales en faveur des écoles et des collèges (non compris l'allocation annuelle de £50,000 pour le Haut et le Bas-Canada) avec les détails des dépenses dans chaque cas, les noms des instituteurs ou professeurs qui sont employés, le nombre des élèves qui participent au bienfait, et le cours d'études suivi, aussi le corps religieux (s'il y en a) auquel l'institution est confiée; 3° Un état détaillé de la manière dont les deniers provenant de la vente des réserves de clergé ont été dépensés, donnant les particularités de chaque dépense, aussi des copies de toute la correspondance ou des documents que le gouvernement a reçus, concernant l'exécution du revenu, provenant des réserves, et le montant général du dit excédant. (Nous avons donné mardi les autres affaires de routine de cette séance.)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, MARDI 30 JANVIER.—Vingt-quatre pétitions sont présentées et mises sur la table; La Chambre se rend auprès du gouverneur, dans la salle du conseil législatif, où son excellence donne au nom de sa majesté

La sanction royale au bill suivant: "Acte pour amender et étendre certaines dispositions d'un acte pour faciliter le partage des terres, tenements et héritages en certains cas dans le Bas-Canada." Pétitions renvoyées à des comités: Du Rév. Messire St. Germain, curé de la paroisse St. Laurent—des sœurs de Ste. Croix à St. Laurent—de Thomas C. Lee et autres, de Québec—de Louis comte, de Montréal—de V. P. W. Dorion et autres—et de John Clark et autres, de Montréal et lieux voisins. M. De Witt, du comité permanent sur les contingents, fait rapport que, dans l'opinion du comité, toutes les lettres, correspondances et papiers transmis par les membres et dont les frais de port doivent être portés au compte des contingents de cette chambre doivent passer par le bureau de la dite chambre—adopté sur division; Un message est reçu du conseil législatif, qui annonce l'adoption d'une adresse à sa majesté au sujet des loix de navigation, et accompagné d'une adresse à son excellence, la priant de la transmettre, et demande le concours de l'assemblée. Un bill intitulé, "Acte d'amnistie pleine et entière gracieusement accordé par sa majesté la Reine," est reçu du conseil, lu, et passé; Sur motion de l'hon. M. Hincks, l'adresse à son excellence, réglée par le conseil, est adoptée, et un message est envoyé au conseil pour l'en informer. A continuer.

COPIE D'UNE DÉPÊCHE.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, Montréal, 15 juin 1848.

MILORD.—Il s'est répandu une rumeur dans cette province que la mesure pour modifier les lois de navigation, dont l'introduction a été accueillie ici par des acclamations unanimes, court risque d'échouer en parlement. Il est de mon devoir de déclarer à votre seigneurie que ce rapport a produit une sensation des plus pénibles. Le cultivateur canadien se présente maintenant comme suppliant devant la législature impériale, non pour demander une faveur, mais pour réclamer justice. Quelque vil que soit son attachement pour la mère-patrie et ses institutions, il ne peut concilier avec ses idées de justice, qu'après avoir enlevé toute protection à ses produits sur les marchés de la Grande-Bretagne, il soit encore assujéti à un droit différentiel hostile sous forme d'une loi pour la protection de la navigation. 2. Que le propriétaire de navires dans la Grande-Bretagne ne soit pas très-disposé à permettre aux étrangers de partager avec lui le commerce du St. Laurent, c'est ce qui est assez naturel. Mais il y a de trop fortes raisons de craindre, si l'on persévère dans le système actuel, que la masse des produits du Canada ne prenne la voie de New-York et Portland, ou même sous l'empire des lois actuelles, ils peuvent être transportés en Angleterre dans des vaisseaux américains ou britanniques, indifféremment. Je n'insisterai pas sur les dangers et les inconvénients nombreux qu'entraînerait inévitablement un pareil état de choses. Il suffit pour moi de remarquer qu'il rendrait illusoire le monopole promis au propriétaire de navires britanniques.

3. D'un autre côté, si les avantages naturels et acquis qu'offre la navigation du St. Laurent, recevaient leur plein et entier développement en adoptant un système de fret bas et modique, résultant de l'abolition des restrictions, il est probable non seulement que les produits du Canada, mais encore grande partie de ceux des états de l'ouest de l'union, prendraient la voie de Québec et de Montréal. Il n'est guère possible de douter que les navires britanniques, à l'aide des relations commerciales établies depuis longtemps, n'accapassent une part considérable de ce commerce considérable et toujours croissant.

Je ne saurais employer un langage assez fort pour exprimer toute l'anxiété que je ressens, sous le poids de la responsabilité qui s'attache à la charge importante qui m'a été confiée par Sa Majesté, de voir la politique libérale du gouvernement de Sa Majesté, relativement aux lois de navigation, recevoir la sanction du parlement. Les habitants du Canada sont animés des meilleurs sentiments envers l'Angleterre. Ils sont bien convaincus que la constitution de leurs ancêtres, dont l'intention du gouvernement impérial est de leur laisser la jouissance sans réserve ni restriction, leur accorde au moins une aussi grande somme de liberté réelle et de bonheur social que celle qu'ils pourraient rencontrer sous aucune forme de gouvernement inventée par le génie de l'homme. Je suis persuadé, si l'on persévère dans la politique sage et généreuse qu'on a récemment adoptée envers le Canada, que la liaison entre cette province et la mère-patrie devra produire plus de bien et d'avantage à l'un et l'autre qu'elle ne l'a fait jusqu'à ce jour. Je déplore donc vivement, que, tout en essayant d'assurer un monopole à une classe utile et méritoire de nos concitoyens, tentative futile, comme je suis porté à le croire, en ce qui regarde le St. Laurent, on laissât subsister sur le livre des statuts britanniques des dispositions qui sembleraient mettre les intérêts des colons en opposition avec les serments que leur dicte à la fois leurs devoirs et leur affection.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE. Au Très-Honorable Comte Grey, etc.

ARRIVÉE DU CANADA.

Le steamer Canada est arrivé à New-York le 29 ultimo, ainsi que le steamer United States, qui avait à son bord une cargaison de marchandises de soie et de coton évaluées à 2,500,000 francs, outre 52 passagers et la malade anglaise. Le CHOLÉRA avait augmenté d'intensité à Londres et en Écosse, et s'était déclaré en Irlande. A Londres, sur 6505 cas qu'il y a eu depuis le commencement de la maladie, il y en a eu 2945 de funestes. En Pologne, le nombre total des cas a été de 51214; 23560 ont été funestes.—En France, il y a eu un remanement ministériel. De Malleville a été remplacé par Léon Faucher; Lacroix est nommé ministre des travaux publics, et Bixio a résigné son portefeuille de l'Agriculture et du commerce. On paraît croire que l'Assemblée Nationale sera dissoute le 13 avril, suite de quoi on redoute quelque collision entre elle et Louis Napoléon. L'opinion publique est en faveur de la dissolution. En Irlande, les incendies et les meurtres continuent.—Le Pape est toujours à Gaëte. Le télégraphe dit qu'il y a une mésintelligence entre Sa Sainteté et les Cardinaux. On dit que les puissances catholiques de l'Europe vont s'interposer pour rétablir Pie IX sur son trône à Rome.—En Autriche, les Impériaux continuent à triompher.—La guerre est imminente dans le nord de l'Italie.—La fleur, les grains et les cotons ont subi une baisse en Angleterre.

Nous n'avons pas le temps de continuer à relever toutes les subtilités de notre confrère de l'Ami de la Religion de Québec. Nous nous contenterons de lui dire:

1°. Que nous nous en tenons à ce que nous avons dit.

2°. Que cette cette compagnie fort célèbre, que l'Ami attaque indirectement, mérite tous les respects des catholiques et à plus forte raison de M. le rédacteur quel qu'il soit de l'Ami de la Religion de Québec; que l'Ami se trompe si, en parlant de cette célèbre compagnie, il veut désigner la société à laquelle serait lié notre excellent collaborateur.

3°. Que nous regrettons sincèrement la publication de l'extrait que l'Ami donne d'une lettre qu'il dit avoir été adressée à M. Parent par un prêtre. Sans doute que ce membre du clergé serait bien mortifié de voir son nom au bas des quelques lignes que publie l'Ami.

4°. Qu'à l'appui de ce que nous avons dit, nous donnerons mardi une lettre d'un prêtre du diocèse de Québec, laissant à l'Ami de la Religion le monopole des injures qu'il nous adresse ainsi qu'à notre collaborateur, et du mépris qu'il montre pour les trois messieurs du clergé dont nous avons fait connaître dernièrement les sentiments au sujet de la lecture de M. Parent.

Mardi, à 3 1/2 heures, S. E. le Gouverneur Général s'est rendu au Conseil Législatif, où elle a fait mander l'Assemblée Législative; et les deux Chambres étant réunies, il lui a plu sanctionner le "Bill pour le partage des terres dans le B. C."

Hier, S. E. le gouverneur-général s'est rendu au Conseil Législatif, où, en présence des deux Chambres, elle a donné la sanction royale au bill d'amnistie.

M. J. Chabot, M. P. P., retenu à Québec pour affaires importantes, est arrivé en cette ville mardi, et a paru en chambre le même jour.

Le Barreau de Québec s'est assemblée ces jours derniers et a nommé un Comité pour examiner le nouveau Bill de Judicature, et faire rapport le 15 courant à une assemblée de tout le Barreau.

Nous avons reçu hier le projet de "bill pour amender les lois relatives aux Cours de juridiction civile, en première instance dans le Bas-Canada." Ce projet de bill n'a pas moins de 80 pages.

Comme nos lecteurs le verront dans les affaires de routine, la Chambre a décidé, qu'à compter de lundi prochain elle commencera à siéger à 10 heures du matin, et ne siégera pas au-delà de 6 heures du soir. C'est un meilleur mode qui, nous pensons, satisfait tout le monde. D'ailleurs il n'y aura pas de séances le mercredi et le samedi.

Hier soir, à une question faite en chambre par le Dr. Davignon, l'hon. M. Lafontaine a répondu que ce n'est pas l'intention du ministre d'introduire durant cette session de mesure relativement au paiement des dettes des ci-devant conseils de districts.

A des interpellations de M. Chauveau, M. Hincks a répondu que, dans l'état actuel des finances de la province, le gouvernement ne pourrait pas proposer une allocation pour des bassins à Québec, non plus que pour un chemin entre le comté de Québec et le Lac St. Jean; que, quant au chemin de fer d'Halifax, le gouvernement ne pourrait rien proposer, avant d'avoir clos sa correspondance à ce sujet avec le Gouvernement Impérial.

A d'autres questions de M. Chauveau, M. Lafontaine a répondu que le gouvernement ne se proposait pas d'introduire durant cette session de bill nouveau pour faire le recensement dans le Bas-Canada, ni pour employer les revenus des biens des Jésuites à d'autres fins que celles auxquelles ils sont employés en ce moment.

M. Chauveau a fait nommer hier soir, au parlement, un comité spécial pour s'enquérir des causes de l'émigration du Bas-Canada, etc. Le comité est composé de MM. Papineau, Portier, Lenoir, Watts, Taché, Christie, Davignon et Chauveau.

M. Laurin a fait motion et il a été résolu de présenter une adresse à S. E., au sujet de la quantité de bois de construction qui a été exporté de Québec, en 1848.

L'honorable M. Merritt proposera ce soir dans un comité de toute la Chambre, la résolution suivante:—Qu'il est expédient de pourvoir à la libre entrée de tous grains et farines de toutes espèces, végétaux, fruits, graines de semence, animaux vivants, cuirs verts, laines, beurres, fromages, suifs, cornes, chairs salées et fraîches, mines de toutes espèces de métaux, alkalis, bois de construction, douves, bois de toutes espèces, du crû ou du produit des Etats-Unis de l'Amérique, au Canada, lorsque de semblables objets du crû ou du produit du Canada seront admis, sans payer aucuns droits, dans les Etats-Unis.

Le Globe de Toronto rapporte que le Magnét de Barrio vient de se déclarer en faveur du ministère actuel.

Mercredi matin, à 5 heures, le feu s'est déclaré sur la rue Craig près la rue de Bleury, et a consumé une dizaine de maisons; on ne sait comment le feu a pris. L'Assurance Mutuelle souffre une perte de £325.

Le Parlement de la Nouvelle-Ecosse s'est ouvert le 15 janvier. On pense que le ministère aura dans les deux chambres une très-forte majorité.

Des nouvelles de la petite République de Libéria font craindre que la guerre ne se déclare entre le gouvernement et les Indigènes, à cause de quelques meurtres commis par ceux-ci, et dont ils ne veulent pas livrer les auteurs.

Des nouvelles d'Haïti nous apprennent que le gouvernement venait d'envoyer 4500 hommes contre la ville de St. Domingue.

Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent un peu aux affaires publiques, liront avec intérêt les affaires de routine que nous publions dans chaque numéro. Nous en retranchons tout ce qui ne regarde pas les Bas-Canadiens.

Nous accusons réception du premier numéro du second volume du Journal d'Education, du Haut-Canada. Le format de ce numéro est double du précédent, et renferme une foule d'articles éditoriaux et autres, qui sont très-intéressants et fort utiles. Le Journal est aussi illustré de quatre planches sur bois très-bien exécutées. Nous ne doutons pas que ce journal ne rencontre un grand encouragement surtout dans la population anglaise. Le prix n'en est que de cinq centimes par année.—S'adresser franco à J. H. Lawrence, Toronto.

Nous voyons par le Journal d'Education du H. C. que S. E. Lord Elgin vient de fonder pour l'École Normale du H. C. deux doubles prix, un de £5 et un autre de £3, à l'expiration de chaque six mois. Ces deux prix sont destinés (au bout de chaque six mois) aux deux élèves qui subiront le meilleur examen sur l'Agriculture. C'est là un noble exemple que donne Lord Elgin pour l'encouragement de l'Agriculture; espérons qu'il sera imité par quelques-uns de nos compatriotes avertis.

Nous avons reçu hier de M. Belle-Isle, prêtre de Québec, une copie de l'Almanach Métropolitain de Québec pour 1849; nous lui en offrons nos remerciements. Cet Almanach est un pamphlet de 108 pages in-12, et renferme une foule de renseignements fort intéressants. Nous ne doutons nullement qu'il ne se détache un grand nombre d'exemplaires de cet intéressant petit ouvrage.—Voir l'annonce.

Le temps a été au froid depuis le commencement de la semaine; hier, il a neigé toute la journée.

Mercredi, le Pont de glace était arrêté devant la ville de Québec.

Nous lisons dans le No. du 15 courant du Canada Temperance Advocate l'extrait suivant d'une lettre de M. Cliniquy: "Je suis heureux, dit-il, de pouvoir vous donner les noms de nouveaux abonnés à l'Advocate, et j'espère que cette publication sera soutenue mieux qu'auparavant.—La tempérance continue à faire de rapides progrès, et entre bien profondément dans les habitudes et les actes de nos chers et bons Canadiens. Entre le 10 et le 20 décembre, j'ai eu la consolation de voir plus de 1500 personnes à Montréal se joindre à la cause de la tempérance. Je crois que je n'exagère pas, lorsque je dis que, durant huit mois, pas moins de 50000 Canadiens se sont enrôlés sous la glorieuse bannière, la bannière chrétienne de la tempérance; et rien n'est plus admirable que de voir avec quelle fermeté ils persévèrent dans leur bonne résolution."

Le Witness dit: "Nous apprenons que MM. Savage et Cie. de cette ville se sont procuré de Boston un appareil des plus perfectionnés pour couper et enlever la glace. Par ce moyen, ils peuvent la tailler par grands blocs et cela en peu de temps, moyennant des frais bien moindres qu'auparavant, et la glace est parfaitement solide et se conserve bien mieux que sous l'ancienne méthode. M. Savage dit qu'il pourrait charger de glace le vaisseau qui est en hivernement un peu plus bas que Montréal, et cela avec économie et promptitude, puisqu'il ne prendrait que 10 jours à lui donner une cargaison, qui en serait une bien bonne. Quel sera en Canada le premier marchand qui commencera le commerce de glace? C'est une production ingénieuse, qui n'a pas besoin de protection, et qui, pour la quantité et la qualité, peut défier toute compétition."

M. l'Éditeur,

Le but de votre journal me fera trouver grâce pour les quelques lignes que je vous adresse, au sujet de la cérémonie qui a eu lieu dimanche dernier à la chapelle St. Pierre, rue Visitation de cette ville, je veux dire la bénédiction d'une cloche, produit des souscriptions généreuses des paroissiens ou habitants de ce quartier. Au milieu d'une affluence nombreuse de fidèles qui s'empressaient dans les limites de ce lieu destiné temporairement au culte de notre sainte religion, le vénérable pasteur de ce diocèse a célébré l'office, tandis que Messire Pellissier, un des sulpiciens de cette ville, avec sa parole éloquent, développait l'explication et les motifs de la cérémonie. Les habitants de ce quartier conserveront un long souvenir de cette solennité, qui vient d'assurer l'établissement en milieu d'eux de moyens si propres à promouvoir leur intérêts spirituels, c'est-à-dire du ministère des RR. PP. Oblats, dont le zèle et la charité ne peuvent être égaux que par celui de notre pasteur et des révérends sulpiciens; et leurs concours dans cette circonstance est un sûr garant de la stabilité de cette œuvre et ne sera qu'accroître la reconnaissance qui leur est due pour tous leurs bienfaits.

UN SPECTATEUR. Montréal, 2 février 1849.

DE TOUT UN PEU.

AVOCATS.—Sont nommés avocats pour le Bas-Canada; H. A. P. Holland et L. D. R. Cotrel, Eers.

ARPEUTEURS.—Sont nommés Arpeuteurs pour le Bas-Canada; J. B. O. Legendre et W. Smith, gentils-hommes.

JUGES DE PAIX.—Sont nommés juges de Paix pour le District de Trois-Rivières; G. A. Bourgeois, N. H. Desjardis, L. C. Brassard, J. C. Bourgeois, J. U. Poirier, P. N. Chaillet et N. Mailhot, Eers.

DÉBENTURES.—Le 26 courant, il avait été émis pour £220182 de débentures, il y en avait encore en circulation pour £90387, il en était resté pour £129795.

DES MOTS.—Les hommes politiques sont partout en butte au soupçon et au sarcasme. En Canada on leur applique le mot anglais "chisel" dans les Etats-Unis le mot scizele, et au Nouveau-Brunswick, le mot mizzle.

LE CANADA.—Un journal de Philadelphie disait ces jours passés que la dette du Canada s'élevait aujourd'hui à six millions de piastres. Que va-t-il devenir, ajoutait-il, avec un revenu décroissant et un peuple mécontent! Un journal de Hartford porte le montant de notre dette à quatorze millions de piastres. Ils laissent entre eux un milieu assez large, ils n'ont pas puisé aux mêmes sources.

ECONOMIE.—Le conseil Municipal de Québec vient de décider de réduire les salaires de ses officiers.

CRIMES.—Par un tableau du chef de Police de Québec, nous voyons qu'en 1848 il y a eu à Québec 3758 crimes ou offenses, faisant 108 de moins que l'année précédente.

DEPART.—Nous voyons que l'Europa, à son dernier voyage pour l'Europe, avait à son bord M. et Mad. George Elder, de cette ville. Ils s'en vont résider en Australie, où, dit la Gazette de Montréal, ils ont des parents.

CONFIRMATION, &c.—Mgr. Purcell, Evêque de Cincinnati le 31 décembre administra dans sa Cathédrale le sacrement de confirmation à onze cent hommes, sans compter plusieurs centaines de femmes et enfants qui avaient reçu le même sacrement le jour de St. Etienne. Quelques temps auparavant, le R. P. Weninger, de la Société de Jésus, avait prêché une retraite dans la même ville, et 4600 personnes s'étaient approchées des sacrements. Ajoutons qu'en 1848, il y a eu à Cincinnati 2578 baptêmes, 959 mariages et 1433 décès dans la population catholique, faisant 349 baptêmes, 234 mariages et 392 décès de plus qu'en 1847.

UNE VISITE PASTORALE.—Mgr. l'Evêque de Louisville vient de visiter une partie de son diocèse, c'est à dire 14 congrégations. Il y a rencontré 617 familles; il y a administré l'Eucharistie à 1647 personnes, outre 289 premières communions; il y a donné la confirmation à 711 personnes et a reçu l'abjuration de 52 convertis.

EGLISE.—Nous apprenons du Freeman's Journal de N. Y. qu'il se construit en ce moment une nouvelle Eglise Catholique à Waterford, Diocèse d'Albany. Cette église ne doit avoir que 57 pieds sur 45, elle coûtera \$4000. A Waterford, il se trouve environ 70 familles de catholiques, qui sont dans une condition aisée et respectable.

SYDNEY.—A Port Phillip, le gouvernement anglais a fait un octroi de deux acres de terre pour l'emplacement d'une Eglise catholique. Mais Mgr. Murphy l'a refusé, car c'est un octroi fait sous le nouveau "Church Act"; le peuple est décidé à suivre l'exemple de son chef.

ERRATA.—En tête du dernier article sur "les Récollections en Canada," il devait y avoir: "Voir le numéro du 2 janvier," dans lequel se trouve la partie de l'article qui précède immédiatement celle insérée mardi.—Le chiffre du dernier numéro aurait dû être 40 au lieu de 30.—Nos lecteurs voudront bien pardonner ces incorrections, en raison de la presse d'ouvrage qu'ont eu tout dernièrement nos typographes.

NAISSANCES.

En cette ville samedi dernier, le 27 janvier, la Dame de G. E. Cartier, Ec. a mis au monde une fille.

A Québec, le 29 janvier, la dame de M. Stanislas Drapeau, imprimeur, et propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie, a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

A Hamilton, le 22 janvier, demoiselle Flatt, sœur de feu l'hon. J. Hunt de Chamblay, à 82 ans.

A Montréal, le 24, Demoiselle P. M. Smith, fille de John Smith, Ec., à 19 ans.

En cette ville, le 27 janvier, à l'âge avancé de 73 ans et 4 mois, Dame Elizabeth Dunn, veuve de feu Edward Armstrong, Ec., en son vivant Maître du Havre de Montréal. Ses restes mortels ont été transportés à Sorel pour y être inhumés.

Le 29, à l'âge de 21 jours, Cyprien-Charles-Alfred, enfant de M. Cyprien Bertrand, typographe.

A Frédéricshurg, E. U. le 20 janvier, D. Hale, Ec., éditeur du Journal of Commerce de New-York.

En cette ville, subitement, le 26, M. F. X. D'Aubreville âgé de 43 ans.

ALMANACH METROPOLITAIN POUR 1849

(GRAND IN-12 DE 108 PAGES.) CONTENANT la liste du Clergé des Diocèses de Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Bytown, du Nord-Ouest, d'Halifax, Arichat, Charlotta-Town, Frédéricshurg, Terrebonne et Vancouver.

AVEC des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses;

AVEC L'Épiscopat de France et des Etats-Unis.

Sera à vendre, la semaine prochaine, à la librairie d'E. R. FABRE et Cie.

On pourra aussi se procurer cet ouvrage à l'Évêché. PRIX: 1c. 3d. Montréal, 2 février 1849.

Chemin de Fer

DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS est par le présent donné que, jusqu'au 21 courant, les Chars de la Compagnie quitteront Longueuil, à 11 heures A. M., seront à St. Hyacinthe à midi et demi, quitteront St. Hyacinthe à une heure et demi, et arriveront à Longueuil à 3 heures P. M. Le et après le 21 courant, les chars quitteront St. Hyacinthe, à 6 heures A. M., Longueuil, à 9 heures A. M., do à 2 heures P. M., do à 4 heures P. M. Les dimanches, les chars quitteront Longueuil à 8 heures A. M., seront à St. Hyacinthe à 9 heures A. M., quitteront St. Hyacinthe 3 heures, et arriveront à Longueuil à 11 P. M.

Tarif des Passagers. Table with columns for routes (e.g., Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent, Du Terminus de la Compagnie sur le St. Hyacinthe) and prices for 1st and 2nd classes.

